

COMPTE RENDU

DE LA SESSION DES REPRÉSENTANTS SUPPLÉANTS N^o 06-02

Le Conseil de la Commission de coopération environnementale (CCE), s'est réuni, par l'entremise de ses représentants suppléants, au Secrétariat de la CCE, à Montréal, le 13 avril 2006. M. Jerry Clifford, des États-Unis, présidait la séance, alors que MM. José Manuel Bulás et David McGovern y représentaient respectivement le Mexique et le Canada. Le président du Comité consultatif public mixte (CCPM), M. Carlos Sandoval, y représentait ce comité et le directeur exécutif de la CCE, M. William Kennedy, représentait le Secrétariat. La secrétaire du Conseil, M^{me} Nathalie Daoust, agissait à titre de secrétaire de la séance à laquelle participaient d'autres représentants officiels des Parties et du Secrétariat (voir l'annexe A).

Point 1 Adoption de l'ordre du jour

Le président, M. Clifford, adresse un mot de bienvenue à l'assistance et déclare que beaucoup de choses se sont produites depuis la dernière réunion à Montréal, le 31 août 2005. M. Clifford ayant demandé à ses homologues s'ils avaient des observations à formuler au sujet de l'ordre du jour, le représentant suppléant mexicain demande d'y ajouter un point au sujet du canal All-American. De son côté, le président suggère d'éliminer le point 11 parce que les Parties ne sont pas en mesure, pour le moment, de prendre de décisions relativement à des questions touchant aux communications sur les questions d'application. Les représentants suppléants conviennent d'apporter ces changements à l'ordre du jour avant de l'adopter en se fondant sur sa version provisoire (voir l'annexe B).

Point 2 Compte rendu du directeur exécutif

Le directeur exécutif, M. Kennedy, fait suite au *Rapport sur les activités de la CCE* distribué le 27 mars 2006 et présenté au CCPM, au Comité permanent général (CPG) et au public à Vancouver, présente le nouveau conseiller juridique de l'Unité des communications sur les questions d'application, M. Paolo Solano, et dresse un bilan des communications en cours d'examen. Il déclare par ailleurs que le Secrétariat est à la disposition des Parties pour organiser la prochaine session ordinaire du Conseil, et qu'il n'attend plus qu'une confirmation de la date à laquelle elle se tiendra. Mentionnant avoir compris que les Parties avaient l'intention de faire valoir les progrès réalisés dans le cadre de chacun des trois domaines prioritaires énoncés dans la Déclaration de Puebla, il suggère, entre autres, de mettre en lumière la réussite du projet d'écologisation des chaînes d'approvisionnement au Mexique. Dans le cadre du domaine prioritaire relatif à l'information nécessaire à la prise de décisions, il suggère aussi de mentionner le prochain rapport *À l'heure des comptes* qui portera sur l'industrie du ciment.

M. Kennedy donne également un aperçu de l'état d'avancement du rapport sur le bâtiment écologique, établi en vertu de l'article 13 de l'Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement (ANACDE). Faisant référence aux documents d'information fournis

aux Parties en janvier 2006, il indique que le Groupe consultatif sur le bâtiment écologique est presque complet et qu'il comprend des représentants des secteurs de la construction, de l'immobilier et de la finance, ainsi que du domaine municipal. Il ajoute que le Groupe comptera aussi des membres nommés d'office par les Parties, et qu'un représentant du CCPM sera invité à trouver des moyens de faire participer le public et le CCPM aux travaux de ce groupe. M. Kennedy précise que la première réunion est censée se tenir au cours de la deuxième semaine du mois de juin, et qu'une réunion publique est prévue en février ou en mars 2007.

Le représentant suppléant américain ayant demandé si les Parties peuvent suggérer des représentants d'organisations non gouvernementales pour siéger au Groupe consultatif, le directeur exécutif répond que même si le choix des membres du groupe est presque terminé, les Parties peuvent encore soumettre des noms de spécialiste à l'attention du Secrétariat.

D'autre part, le président ayant incité les équipes juridiques à conclure leurs travaux sur les communications en suspens, le représentant suppléant canadien déclare que le récent changement de gouvernement a causé certains délais, mais qu'il a bon espoir que ces travaux progressent rapidement.

Point 3 Compte rendu du président du CCPM

Le président du CCPM, M. Sandoval, remercie les représentants suppléants d'avoir apporté leur soutien à son comité pour que la réunion de Vancouver ait lieu comme prévu. Il dit apprécier les efforts déployés par les membres du CPG au cours des derniers mois, et les remercie d'avoir assisté à cette réunion. Il déclare que le principal objectif de cette dernière consistait à promouvoir le Partenariat pour la prévention de la pollution dans le secteur de l'électronique en Amérique du Nord, et à tenir l'atelier intitulé *Le commerce d'écoproduits en Amérique du Nord : Obstacles et possibilités pour les petites et moyennes entreprises*. Il souligne l'importante contribution qu'a apporté M. Gordon Lambert, un représentant canadien au sein du CCPM, à titre de vice-président au développement durable pour la société Suncor Energy, l'un des commanditaires de cette importante réunion. M. Sandoval ajoute que la participation du public représentant différents secteurs et de différentes régions d'Amérique du Nord a constitué une priorité dans le cadre de cette activité.

Le président du CCPM mentionne par ailleurs la tenue d'un atelier public, la veille de la session du Conseil de 2006, en précisant que le CCPM envisage de le faire porter sur la participation du secteur privé au mouvement du bâtiment écologique en Amérique du Nord. Il affirme que cet atelier offrira la possibilité de réunir les travaux déjà réalisés dans les trois pays, car ils pourraient être utiles à l'établissement du rapport du Secrétariat sur le bâtiment écologique.

Le représentant suppléant mexicain donne suite à l'exposé du président du CCPM et exprime son soutien à la suggestion de faire porter le prochain atelier public sur la participation du secteur privé au mouvement du bâtiment écologique. Le représentant suppléant américain se dit quant à lui préoccupé par le fait que les travaux du CCPM peuvent éventuellement chevaucher ceux du Secrétariat, et qu'en lieu et place, il serait tout aussi judicieux de faire porter l'atelier sur les énergies renouvelables. Le président du CCPM remercie les représentants suppléants de leurs observations et souligne que le CCPM s'est toujours efforcé d'utiliser les ressources de la CCE de la manière la plus parcimonieuse qui soit, mais qu'il tiendra compte de ces observations.

Le représentant suppléant américain estime que les représentants suppléants ont besoin de tenir d'autres discussions au sujet du Plan stratégique du CCPM afin d'y réagir avec un avis unanime. Le président du CCPM lui indique que le comité est impatient de connaître leur réponse, tout en affirmant croire qu'il n'existe aucune contradiction entre le mandat du CCPM et les éléments de ce plan.

Point 4 Observations des représentants suppléants

Le président rend compte de la séance qu'ont tenu les Parties la veille, en précisant qu'elles ont examiné plusieurs questions, notamment celles qui ont trait au rendement, à l'efficacité et à la transparence de la CCE dans la perspective de rétablir son intégrité en Amérique du Nord. Il mentionne que les trois Parties continuent de se préoccuper de la crédibilité de la CCE et qu'elles estiment nécessaire de réformer son mode de fonctionnement, en le rendant plus stratégique et davantage axé sur les résultats.

M. Clifford ajoute que les Parties ont réaffirmé leur engagement à l'égard de la CCE en signant la résolution assurant son financement pour 2006, et qu'elles ont examiné d'autres exigences de financement et des moyens de les appliquer. Il remercie le Mexique d'avoir honoré intégralement son engagement de financement en 2006 et le Canada d'avoir pris les mesures nécessaires pour verser lui aussi sa quote-part intégrale. Il indique que compte tenu de l'importante réserve de fonds dont dispose actuellement la CCE, les représentants suppléants ont étudié la possibilité de consacrer ces fonds à des activités. Il déclare cependant que les Parties aimeraient s'entretenir avec le directeur exécutif de la réserve qu'il faudrait maintenir afin de savoir quel montant consacrer à ces activités. À cet égard, il mentionne que les représentants suppléants ont accepté en principe la proposition du Mexique de faire étudier le mode de fonctionnement du *Procuraduría Federal de Protección al Ambiente* (Profepa, Bureau du procureur fédéral chargé de la protection de l'environnement) du Mexique compte tenu de son importante composante en matière de renforcement des capacités et de son aptitude à favoriser l'application des lois au Mexique. Il précise qu'il faudra toutefois que les Parties examinent la proposition et l'ébauche d'une résolution connexe du Conseil avant que commence cette étude.

Le président fait également état de la réunion que les États-Unis ont organisée le 5 janvier 2006 avec des représentants des Parties, du Secrétariat et du secteur privé, et qui a permis à ce pays d'élaborer une proposition de projet. Il mentionne que cette proposition, que les représentants suppléants ont approuvée en principe, vise l'écologisation des chaînes d'approvisionnement dans le secteur de l'automobile en Amérique du Nord. Ils envisagent d'annoncer ce projet au cours de la prochaine session ordinaire du Conseil. Il mentionne, par ailleurs, que les représentants suppléants ont convenu de consacrer un montant de 100 000 \$ CAN à ce projet en 2006 à partir des fonds excédentaires de 2005. Il déclare également que ce projet fera l'objet d'une résolution du Conseil dont l'ébauche sera transmise aux Parties et au Secrétariat.

Le représentant suppléant canadien mentionne que même s'il soutient ce projet, il devra consulter Industrie Canada ainsi que les gouvernements du Québec, de l'Alberta et du Manitoba. Le représentant suppléant mexicain déclare, quant à lui, que le fait que la CCE consacre ses travaux à des secteurs tels que ceux de l'électronique et de la pharmaceutique pourrait offrir de

nombreuses possibilités aux trois pays. Le représentant suppléant américain souligne qu'en fonction du rôle catalyseur que la CCE peut jouer, il faudrait se fonder sur les travaux déjà réalisés ou en voie de réalisation par les Parties, le secteur privé, l'industrie et la CCE. Il mentionne également que les États-Unis pourraient élaborer une proposition d'activité connexe en collaboration avec le secteur de l'électronique ou celui de la pharmaceutique. Il précise que les travaux que mène la CCE en vue d'écologiser les chaînes d'approvisionnement au Mexique constituent un projet pilote pour ce pays, mais que le projet relatif au secteur de l'automobile représente une activité distincte qui vise les trois pays.

En ce qui a trait au rendement, à l'efficacité et à la transparence de la CCE, le président dit être reconnaissant des efforts du Secrétariat consistant à élaborer un système de gestion financière qui permettra d'exercer un suivi permanent des ressources consacrées aux projets. Il mentionne que les Parties ont examiné des moyens d'améliorer la transparence de la Commission, et que le Canada et le Mexique fourniront des renseignements sur la manière dont ils rendent compte, à l'échelon national, des frais de déplacement et d'adjudication de contrats, et ce, dans le but d'aider les Parties à guider le Secrétariat et à adopter de nouvelles mesures dans ce domaine.

Le président demande au Secrétariat d'effectuer, dans l'intervalle, un suivi étroit des frais de déplacement et d'adjudication de contrats. Au nom des représentants suppléants, il charge également le Secrétariat de fournir aux Parties une prévision des frais de déplacement du personnel pour les trois prochains mois et de tenir compte de ce montant dans le budget de 2006.

Le président déclare aussi que les représentants suppléants ont tenu de longues discussions sur les groupes de travail et leur structure, mais qu'elles n'ont pas encore permis de faire l'unanimité à ce sujet. Il précise qu'ils ont toutefois convenu que les nombreux groupes de travail et groupes d'étude devraient être assimilés aux quatre groupes de travail que le Conseil a constitués dans quatre domaines (la gestion rationnelle des produits chimiques, l'application des lois, la conservation de la biodiversité et la qualité de l'air) ou devraient être abolis, en chargeant les Parties de veiller à ce que les travaux se réalisent tel que le prévoit le programme de travail dans le cadre de chaque domaine prioritaire. Il ajoute que les Parties sont encore en train de délibérer sur l'important élément que constitue la responsabilité de la gestion des travaux liés aux trois domaines prioritaires. Tant que cette question de responsabilité ne sera pas résolue, le CPG constituera la principale ressource pour régler toute question que pourrait soulever la mise en œuvre du programme de travail. Un certain nombre de solutions sont à l'étude, dont les deux suivantes : le choix, par chaque Partie, d'un haut fonctionnaire qui servirait de personne-ressource dans chacun des domaines prioritaires; une coresponsabilité entre les personnes que les gouvernements nomment au sein des groupes de spécialistes connexes aux trois domaines et les membres des groupes de travail constitués par le Conseil.

Il souligne que le Secrétariat devra néanmoins considérer les représentants suppléants et les membres du CPG comme les principales personnes-ressources en ce qui concerne la réalisation des travaux de la CCE. Il ajoute que les Parties veulent accélérer le rythme de la mise en œuvre du programme de la CCE. Le représentant suppléant canadien mentionne de son côté que le Canada est en train de définir le rôle et les responsabilités de certains spécialistes d'Environnement Canada ou d'autres ministères canadiens concernant chaque projet de la CCE.

Le directeur exécutif salue cette démarche et mentionne que l'Organisation de coopération et de développements économiques a, elle aussi, rationalisé la structure de ses groupes de travail il y a quelques années. Il mentionne qu'après la session ordinaire de Puebla, le Secrétariat a étudié les relations de chaque groupe de travail avec les trois domaines énoncés dans la déclaration qui a découlé de cette session. Il offre de mettre cette étude à la disposition des Parties afin de faciliter leurs délibérations. Quant au directeur des programmes, il déclare que les groupes de travail ont apporté un soutien des plus positifs à la CCE au fil des ans, mais que le fait de désigner le CPG comme la principale ressource renforcera l'aptitude du Secrétariat à réaliser ses travaux.

Point 5 Plan opérationnel pour 2006 à 2008

Le président félicite le CPG et le Secrétariat d'avoir élaboré et révisé le Plan opérationnel pour 2006 à 2008, mais mentionne qu'il reste deux éléments à approuver. Il s'agit, d'une part, du projet intitulé *Reddition de comptes sur l'état de l'environnement en Amérique du Nord*, qui ne fait pas encore l'objet d'un consensus; cela signifie que le Secrétariat ne peut entreprendre aucune activité cadrant avec ce projet jusqu'à ce qu'il donne lieu à un accord. D'autre part, il s'agit de la section du Plan opérationnel intitulée *Surveillance, évaluation et reddition de comptes*; son énoncé a donné lieu à une entente entre les Parties, mais elles doivent quand même poursuivre leurs discussions à l'égard de cette section. De son côté, le directeur des programmes fait remarquer que les représentants suppléants ont adopté le système de surveillance, d'évaluation et de reddition de comptes à Washington, en 2004, et leur rappelle que dans le cadre de ce système, le Secrétariat a établi des énoncés de résultats à long terme, en fonction du programme de travail, et les a distribués aux Parties, dont le dernier en janvier 2006. Il conclut en offrant d'examiner ce document en compagnie des Parties.

Point 6 Procédures et lignes directrices en matière d'assurance de la qualité

Le président félicite le Secrétariat d'avoir élaboré des procédures et des lignes directrices en matière d'assurance de la qualité. Il indique que les États-Unis considèrent ce document comme fondamental et qu'il s'avèrera très utile aux Parties, mais précise que celles-ci doivent mener des consultations internes avant de l'endosser. Après avoir incité ses homologues à mener ces consultations dans les meilleurs délais, il prie le Secrétariat d'appliquer les procédures d'assurance de la qualité à tous les documents qu'elle produira en 2006 et dans les années subséquentes. Le représentant suppléant canadien appuie les observations de son homologue américain et ajoute que pour le Canada, l'enjeu consistait à ce que les gouvernements ne soient pas confrontés à des surprises. Le représentant suppléant mexicain, quant à lui, déclare qu'il s'agit d'importants progrès qui donnent suite à une recommandation du Comité d'examen décennal de l'application de l'ANACDE concernant l'efficacité et la transparence. Il ajoute que cela renforcera la CCE et unira encore plus les trois pays au bénéfice de l'environnement.

Point 7 Système de gestion du rendement de la CCE

Cette question a déjà fait l'objet de discussions dans le cadre du point 5.

Point 8 Session ordinaire du Conseil de 2006

Pour ce qui est de la date de la session ordinaire du Conseil de 2006, le président mentionne que les États-Unis ont étudié la possibilité de la tenir à une date ultérieure, comme l'a demandé le Mexique, mais qu'en l'absence d'un consensus à ce sujet, il faut maintenir celle du 28 juin. Au nom des représentants suppléants, le président charge donc le Secrétariat de réserver une section de chambres dans un hôtel de Washington ou des environs, selon les besoins, et d'engager des fonds à cette fin. Il indique également que la réception d'accueil se tiendra le 27 juin au *National Museum of the American Indian* (Musée national de l'amérindien). À la demande d'un représentant du Secrétariat, les représentants suppléants acceptent la diffusion d'un avis public par serveur de liste afin d'annoncer la tenue de la session le 28 juin.

Le président invite les Parties à parachever l'ordre du jour provisoire de la session du Conseil, et invite ensuite une représentante du Groupe de fonctionnaires de l'environnement et du commerce, constitué en vertu du paragraphe 10(6) de l'ANACDE, à faire état de la liste de résultats escomptés établie au cours de la réunion du Groupe. Elle mentionne que celui-ci a effectivement établi une telle liste pour chaque projet relatif à l'environnement et au commerce et qu'elle sera soumise à l'examen des représentants suppléants. Le président demande ensuite au Secrétariat d'établir une liste des thèmes sur lesquels pourrait porter la session du Conseil et des réalisations auxquelles elle pourrait donner lieu. Le représentant suppléant canadien propose d'y inclure le document intitulé *Stratégie du Groupe de travail sur la GRPC de la CCE d'ici 2020 dans le cadre des domaines prioritaires de Puebla*. Le directeur des programmes précise que la CCE diffusera, le 17 avril, un communiqué invitant le public à formuler des observations au sujet de l'ébauche de ce document.

Pour ce qui est de l'ordre du jour provisoire de la session du Conseil, le président du CCPM demande aux représentants suppléants d'y inclure, comme par les années passées, une réunion entre le Conseil et le CCPM au cours de la séance à huis clos. Le président déclare qu'il ne voit aucun inconvénient à inclure cette réunion à l'ordre du jour.

Point 9 Résolution concernant le financement de la CCE pour l'exercice 2006

Les représentants suppléants adoptent et signent la résolution du Conseil n° 06-04 établissant à 9 millions de dollars américains le financement de la CCE pour l'exercice 2006.

Point 10 Partenariat avec le secteur privé

Cette question a déjà fait l'objet de discussions dans le cadre du point 4.

Point 11 Autres questions

Le représentant suppléant mexicain fait référence au Sommet de Cancún, tenu en mars 2006, au cours duquel les trois dirigeants nord-américains ont discuté de la question du canal All-American, et mentionne que le ministre de l'Environnement du Mexique aimerait faire un exposé d'une quinzaine de minutes à ce sujet au cours de la prochaine session du Conseil. Cet exposé vise à faire état des préoccupations environnementales que suscite ce canal ainsi que des recommandations formulées au cours du Sommet. Il ajoute qu'à la suite de l'exposé, les membres du Conseil pourraient examiner des mesures éventuelles à adopter par voie de

résolution. Le représentant suppléant américain déclare qu'il devra consulter l'organisme des États-Unis qui est chargé de cette question avant de donner son accord à l'exposé.

Point 12 Prochaine réunion des représentants suppléants

Les représentants suppléants conviennent de tenir leur prochaine réunion à la fin du mois de mai. Le représentant suppléant mexicain affirme que toutes les questions en suspens feront l'objet d'une entente avant cette réunion pour pouvoir centrer les discussions sur la session ordinaire du Conseil. De son côté, le représentant suppléant américain dit appuyer la déclaration de son homologue mexicain et ajoute qu'il trouvera le moyen de se libérer s'il faut participer à des téléconférences pour régler les questions en suspens.

Pour terminer, compte tenu du peu de temps dont ils disposent, le représentant suppléant mexicain invite ses homologues à examiner la proposition d'étude du mode de fonctionnement du Profepa ainsi que l'ébauche de la résolution du Conseil. Le représentant suppléant canadien mentionne qu'il n'a pas encore eu la possibilité de faire participer la nouvelle ministre canadienne de l'Environnement, M^{me} Rona Ambrose, à l'examen des questions qui touchent la CCE, mais qu'il organisera au plus vite des rencontres avec le directeur exécutif de la CCE ainsi qu'avec les membres du Comité consultatif national canadien et du CCPM. En dernier lieu, les représentants suppléants remercient M^{me} Sylvia Correa, qui a représenté les États-Unis au sein du CPG, pour le remarquable travail qu'elle a accompli, et lui souhaitent la meilleure des réussites dans le cadre de ses nouvelles fonctions.